



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/36
29 avril 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-troisième réunion
Montréal, 27– 31 mai 2019

PROPOSITION DE PROJET : AFRIQUE DU SUD

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Afrique du Sud

TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURES DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	ONUUDI (principale)	67 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2017	122,16 (tonnes PAO)
--	-------------	---------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année: 2017	
Substance	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de fabrication	Utilisations en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					131,73				131,73
HCFC-123					0,40				0,40

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	369,7	Point de départ pour les réductions globales durables :	369,7
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvé :	176,72	Restant :	192,92

(V) PLAN D'AFFAIRES		2019	2020	Total
ONUUDI	Élimination de SAO (tonnes PAO)	13,51	4,84	18,35
	Financement (\$US)	534 585	191 273	725 858

VI) DONNÉES DE PROJET		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation selon le Protocole de Montréal		n/a	369,7	369,7	332,7	332,7	332,7	332,7	332,7	240,3	n/a	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		n/a	369,7	369,7	332,7	332,7	332,7	270,2	270,2	240,3	n/a	
Financement convenu (\$US)	ONUUDI	Coûts du projet	1 960 229	2 592 620	0	1 302 335	499 612	0	178 760	0	0	6 533 556
		Coûts d'appui	137 216	181 483	0	91 164	34 973	0	12 513	0	0	457 349
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	1 960 229	2 592 620	0	0	1 302 335 *	0	0	0	0	5 855 184
		Coûts d'appui	137 216	181 483	0	0	91 164 *	0	0	0	0	409 863
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet							499 612 **			
		Coûts d'appui							34 973 **			

*Le décaissement initialement approuvé pour 2015 l'a été en 2016.

** Tranche initialement convenue pour 2016, soumise en 2019.

Recommandation du Secrétariat	Approbation globale
--------------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Afrique du Sud, l'ONUDI, en tant qu'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 499 612 \$ US, coût d'appui d'agence en sus à hauteur de 34 973 \$ US.¹ La proposition se compose du rapport d'avancement portant sur la mise en œuvre de la troisième tranche, du rapport de vérification sur la consommation de HCFC de 2016 à 2018 et le plan de mise en œuvre de la tranche de 2019 à 2020.

Rapport sur la consommation des HCFC

Consommation des HCFC

2. Le gouvernement sud-africain a déclaré avoir consommé 122,16 tonnes PAO de HCFC en 2017, soit 67 pour cent de moins que la consommation de référence de HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC en 2014-2018 est indiquée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Afrique du Sud (2014-2018, chiffres donnés au titre de l'Article 7)

HCFC	2014	2015	2016	2017	2018 *	Niveau de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	2 560,60	2 500,63	2 569,56	2 216,70	1 820	3 833,90
HCFC-123	67,20	0,00	0,00	20,00	0,00	12,80
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-30,80
HCFC- 141b	850,00	625,55	-0,65	0,00	0,00	1 455,00
HCFC- 142b	15,30	29,70	44,60	-2,40	22,46	-12,90
HCFC-225	27,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (tm)	3 520,30	3 155,88	2 613,65	2 234,30	1 842,46	5 258,00
tonnes PAO						
HCFC-22	140,83	137,53	141,32	121,92	100,10	210,90
HCFC-123	1,34	0,00	0,00	0,40	0,00	0,30
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,70
HCFC-141b	93,50	68,81	-0,07	0,00	1,46	160,10
HCFC-142b	21,14	1,93	2,90	-0,16	0,00	-0,80
HCFC-225	1,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (tonnes PAO)	238,56	208,27	144,15	122,16	101,56	369,70

*Données issues du rapport de vérification sur la consommation de HCFC.

3. Les principaux facteurs à l'origine de la baisse de la consommation de HCFC au cours des trois dernières années ont été l'élimination totale du HCFC-141b utilisé comme agent d'expansion, menée à bien pour le 1^{er} janvier 2016, et la diminution de la consommation de HCFC-22 imputable aux changements sur le marché dus les activités du PGEH et les contrôles des HCFC, y compris les deux interdictions entrées en vigueur en septembre 2014, à savoir : dans les systèmes de réfrigération et de climatisation neufs ou usagés importés et contenant des HCFC et sur l'utilisation du HCFC-22 dans la construction, l'assemblage ou l'installation de tous les nouveaux systèmes de climatisation individuels.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement de l'Afrique du Sud a communiqué des données sur la consommation du secteur des HCFC dans le rapport de mise en œuvre 2017 du programme de pays, qui concordait largement avec

¹ Conformément à la lettre adressée à l'ONUDI par le Département des affaires environnementales de la République d'Afrique du Sud en date du 19 mars 2019.

les données communiquées au titre de l'article 7. L'écart présenté par le chiffre de consommation de HCFC-22 figurant respectivement au rapport rendu en vertu de l'article 7 et au rapport de programme de pays s'explique par une exportation qui aurait dû être déduite de ce dernier. D'autres différences mineures dans la consommation de HCFC-22 et de HCFC-142b (moins de 2 pour cent) sont imputables aux difficultés que présente la surveillance de l'import-export de ces substances lorsqu'elles sont contenues dans des mélanges sans code de tarif douanier unique. Le rapport du Programme de pays pour 2018 sera soumis le 1^{er} mai 2019 au plus tard.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a corroboré la mise en œuvre par le Gouvernement sud-africain d'un système de licences et de quotas pour l'import-export de HCFC, et que la consommation totale de HCFC pour 2018 était de 101,56 tonnes PAO. L'interdiction de la consommation de HCFC-141b pur ou dans des polyols prémélangés importés s'est montrée efficace, aucune importation n'ayant été détectée. En ce qui concerne les incohérences mineures concernant l'enregistrement du HCFC-22 et du HCFC-142b contenus dans les mélanges, la vérification indique que les nouveaux codes tarifaires douaniers en vigueur à compter du 1er janvier 2019 devraient améliorer considérablement le contrôle de la consommation et éliminer les risques de confusion de la part de titulaires de permis et des agents de dédouanement, en particulier en ce qui concerne les mélanges de HCFC et les HFC.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Instruments juridiques permettant de contrôler l'offre et la demande de HCFC et d'activités non liées à l'investissement

6. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) a effectué des visites aléatoires chez les importateurs de réfrigérants à travers le pays pour évaluer la conformité aux mesures réglementaires en matière de SAO prises au cours de la phase I du PGEH.² L'UNO s'est associée aux services fiscaux sud-africains (SARS) pour réaligner les codes tarifaires, notamment ceux qui s'appliquent aux mélanges de HCFC, sur les normes internationales en vigueur. Des codes uniques attribués à tous les mélanges contenant des frigorigènes à base de SAO faciliteront la vérification des données de consommation. L'UNO est située au sein du Département de l'environnement (DEA), lequel continue de collaborer étroitement avec la Commission d'administration du commerce international et les services fiscaux, l'objectif étant de garantir l'efficacité des mécanismes de contrôle des SAO en Afrique du Sud.

7. Au total, 345 agents des douanes travaillant aux 15 points d'entrée du pays ont reçu une formation en identification des frigorigènes à l'aide d'analyseurs de gaz, de la nomenclature ASHRAE et des cotes de sécurité ainsi que sur les dénominations commerciales les plus courantes. Dix-neuf spécialistes en identification des réfrigérants ont été déployés entre les points d'entrée.

8. Un atelier itinérant de sensibilisation au PGEH, dont le programme dure une journée, a été organisée dans les cinq principales villes du pays pour sensibiliser le public à l'élimination des HCFC et à la gestion des HFC, et pour fournir une plateforme de mise en réseau permettant aux parties prenantes des secteurs public et privé de partager leurs expériences et de renforcer les relations entre le gouvernement et le secteur du froid. Cette exposition itinérante a montré qu'il est urgent de sensibiliser le public et d'agir pour encourager la récupération, le recyclage et la valorisation des fluides frigorigènes ; qu'il faut arrêter d'utiliser des réservoirs jetables ; qu'il faut mettre au point un programme de formation normalisé à utiliser dans tout le pays ; qu'il faut mettre au point des mesures pour prévenir les fuites de substances et pour sensibiliser le public et les techniciens aux bonnes pratiques de réfrigération ; et enfin qu'il est urgent d'adopter une stratégie permettant de mieux homologuer tous les techniciens d'entretien issus du secteur informel.

² Comme indiqué dans le tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/48.

Activités dans le secteur des mousses de polyuréthane (PU)

9. Le plan du secteur des mousses de polyuréthane a été mené à bien avec l'élimination de 753 tm (82,83 tonnes PAO) de HCFC-141b grâce à la conversion de deux entreprises au cyclopentane et à la conversion au formiate de méthyle de deux entreprises de formulation et d'environ 40 utilisateurs associés en aval. En outre, quatre entreprises non éligibles ont achevé leur conversion autofinancée au cyclopentane, aux HFC et au formiate de méthyle. Un résumé des conversions dans le secteur des mousses PU est présenté dans le tableau 2.

Tableau 2. Plan sectoriel des mousses de polyuréthane (Résultats)

Entreprise / société de formulation	HCFC éliminés (mt)	Solution de remplacement	Coût (\$US)	Date d'achèvement
<i>Entreprises admissibles</i>				
Aérothane	65	Cyclopentane	185 900	2016
DEFY	288	Cyclopentane	2 300 000	2015
Resiken (SH)	399,80	Formiate de méthyle	2 289 000	2016
Lake Technologies (SH)				2017
Utilisateurs en aval *				2014/2018
<i>Entreprises non éligibles (autofinancées)</i>				
Bumbo	555,10	HFC	Autofinancé	2018
Whirlpool		Cyclopentane	Autofinancé	2016
Harvey components	36,00	HFC	Autofinancé	2018
Systèmes de chauffe-eau Franke / Ariston		Formiate de méthyle	Autofinancé	2018

* Une liste des entreprises qui ont bénéficié d'une aide au titre du plan était incluse dans le rapport.

10. À la suite des conversions, une interdiction d'importer du HCFC-141b pur ou mélangé à d'autres substances est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. En outre, le DEA et l'ONUDI ont convenu d'un plan de travail détaillé visant à inscrire dans la durée les progrès accomplis sous l'égide du programme, en assurant le suivi de l'utilisation des solutions de remplacement et des équipements mis en service au cours du plan d'élimination progressive.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

11. Quatre installations nationales de RRR ont été créées à Johannesburg, Durban, Le Cap et Port-Elizabeth, en utilisant les capacités existantes des entreprises de réfrigération locales. Une formation a été dispensée et du matériel distribué. Des visites d'étude et une enquête sur dossier ont été menées pour en savoir plus sur les activités de RRR. Les centres de RRR ont commencé à fonctionner début 2019.

12. Un programme de formation des techniciens de maintenance a été mis au point avec les centres de formation locaux pour encourager les jeunes à faire carrière dans le secteur de la réfrigération. L'Association des entrepreneurs sud-africains en réfrigération et climatisation (South African Refrigeration and Air Conditioning Contractors Association - SARACCA) a été sollicitée pour encourager les techniciens à s'inscrire auprès de SAQCC Gas afin d'apprendre à manipuler les réfrigérants dans les règles de l'art. Les associations professionnelles et les écoles professionnelles ont collaboré avec le Département de l'enseignement technique supérieur pour revoir le programme de formation des techniciens de service en poste dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation en mettant l'accent sur les aspects liés à l'environnement et à la gestion des réfrigérants.

13. Le DEA a également entrepris des activités de sensibilisation et des discussions avec ce secteur sur la question des technologies de remplacement autres que les SAO disponibles sur le marché, notamment le R-290, le CO₂, l'ammoniac et les mazouts lourds. Le DEA a mis en place un groupe de travail régulier composé de parties prenantes sur les HCFC issues du privé, des pouvoirs publics, de la recherche et de l'agence de mise en œuvre.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (UGP)

14. L'UGP surveille la mise en œuvre des activités en examinant et en approuvant les plans de travail annuels détaillant la mise en œuvre, en examinant les rapports trimestriels d'exécution et les rapports financiers, en s'assurant que les objectifs de chaque tranche sont atteints comme prévu, en fournissant des conseils techniques à l'équipe de mise en œuvre sur les problèmes rencontrés au cours de la mise en œuvre, en facilitant la communication entre l'équipe de mise en œuvre et les décideurs locaux et assurant la mise en œuvre rapide des composants du PGEH. Le financement de l'UGP est ventilé entre les honoraires d'experts internationaux et nationaux, les frais de déplacement et l'organisation de réunions avec les parties prenantes.

Taux de décaissement du financement

15. En mars 2019, sur les 5 855 184 \$ US approuvés à ce jour, 4 661 833 \$ US avaient été décaissés, comme le montre le tableau 3. Le solde, soit 1 193 342 \$ US, sera décaissé en 2019 et 2020.

Tableau 3. Rapport financier de la phase I du PGEH pour l'Afrique du Sud

Tranche		ONUDI (US\$)	Taux de décaissement (%)
Première tranche	Approuvé	1 960 219	96,9
	Décaissé	1 900 278	
Deuxième tranche	Approuvé	2 592 620	92,7
	Décaissé	2 402 302	
Troisième tranche	Approuvé	1 302 335	27,6
	Décaissé	359 252	
Total	Approuvé	5 855 184	79,6
	Décaissé	4 661 832	

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

16. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juin 2019 et décembre 2020 :

- (a) *Instruments juridiques permettant de contrôler l'offre et la demande de HCFC et d'activités non liées à l'investissement* Réunions de tous les titulaires de permis pour discuter des positions tarifaires, du dédouanement des lots de frigorigènes et de la présentation des rapports annuels ; formations dispensées à l'administration des douanes sur les nouveaux codes tarifaires douaniers ; amélioration du suivi des demandes de permis et des approbations pour les importations et les exportations de SAO et de HFC ; sensibilisation, sous la forme d'ateliers, aux installations à base de HCFC ; un atelier de formation à l'usage des importateurs / exportateurs (80 000 \$ US) ;
- (b) Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération :
 - (i) Maintien du soutien au système de RRR; développement d'un système de distribution en vrac³ et infrastructure d'approvisionnement en composants; équipement supplémentaire, si nécessaire (100 000 \$ US) ;
 - (ii) Formation de 400 techniciens non agréés aux bonnes pratiques en réfrigération (théorie et pratique) (319 612 \$ US) ;
 - (iii) Projet visant à démontrer les économies d'énergie et les économies financières découlant de la mise en production de systèmes de réfrigération sans SAO à faible potentiel de réchauffement planétaire, par rapport aux systèmes à base de HCFC-

³ Remplissage des réfrigérants importés dans des réservoirs ISO dans de petits cylindres pour les mettre sur le marché.

22 ou de HFC. Les solutions de remplacement à envisager sont les hydrocarbures, le CO₂, l'ammoniac et les mazouts lourds. Le choix dépend des applications. Quatre démonstrations sont prévues et leurs rapports finaux seront publiés sous forme d'études de cas. Parmi les applications possibles, on envisage notamment des systèmes à base de CO₂ ou de CO₂ et d'ammoniac en cascade pour la réfrigération des supermarchés (financés au titre des tranches précédentes) ;

- (c) *UGP*: appui au suivi et à la vérification des activités du projet, y compris la durabilité des reconversions effectuées; réunions trimestrielles avec l'UNO et ses homologues; appui à l'UNO sous forme de conseils techniques et de formation si nécessaire; soutien à la coopération avec les parties prenantes nationales (financés au titre des tranches précédentes).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

COMMENTAIRES

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Retard dans la mise en œuvre des tranches précédentes

17. Notant que la tranche actuelle avait été initialement programmée pour 2016, le Secrétariat a demandé quelles étaient les raisons du retard pris dans sa demande, si tous les problèmes rencontrés avaient maintenant été résolus et si une extension de la phase I du PGEH était nécessaire. L'ONUDI a indiqué que la lenteur des décaissements des tranches précédentes était due à la complexité du processus de reconversion du secteur des mousses de polyuréthane, qui regroupait un certain nombre de petites et moyennes entreprises bénéficiaires du volet assistance technique. La mise en place d'un mécanisme de coordination efficace entre l'UNO, l'ONUDI et les parties prenantes concernées, essentielle pour la mise en œuvre du PGEH, a pris un certain temps. Maintenant que ce mécanisme est mis en place, la conversion du secteur des mousses de polyuréthane est terminée et les activités restantes, ainsi que la tranche, peuvent continuer à être mises en œuvre comme prévu, les fonds associés devant être décaissés avant la fin de 2021 conformément au plan initial.

Cadre juridique

18. Le gouvernement de l'Afrique du Sud a déjà établi des quotas d'importation de HCFC pour 2019 à 147 tonnes PAO, soit 55,8 pour cent de moins que les objectifs de contrôle du Protocole de Montréal et 45,5 pour cent du niveau maximum autorisé par l'accord avec le Comité exécutif.

Durabilité de la reconversion dans le secteur manufacturier

19. Le Secrétariat a noté avec satisfaction l'achèvement du plan du secteur des mousses de polyuréthane et l'élimination totale de 1 344 tonnes (147,83 tonnes PAO) de HCFC-141b. En ce qui concerne l'application de l'interdiction d'importation du HCFC-141b pur ou contenu dans des polyols prémélangés, l'ONUDI a indiqué qu'un contrôle strict est imposé à la délivrance de permis dans les limites des quotas. Les informations soumises par les importateurs doivent être signées du chef de l'entreprise considérée afin de garantir une bonne gouvernance et la pleine responsabilité des entreprises. Des inspecteurs de l'environnement effectuent régulièrement des visites aléatoires chez les importateurs afin d'évaluer leur conformité avec la réglementation en matière de SAO. Les entreprises reconverties sont également surveillées et visitées après la reconversion. Aucune irrégularité n'a été à déplorer.

Secteur de l'entretien de la réfrigération

20. En discutant de la durabilité du système de RRR mis en place, l'ONUDI a signalé qu'un centre de RRR fonctionnait déjà dans une entreprise (A-Gas) sans soutien financier, et que le premier centre financé avait signalé la récupération de 10 tonnes de frigorigène. Les centres de RRR ont reçu l'appui technique nécessaire pour fonctionner et travaillent actuellement sur le modèle économique pour fonctionner de manière autonome. Au cours de la prochaine tranche, il conviendra de s'attaquer à une priorité identifiée, à savoir la fin des réservoirs jetables. Parmi les autres activités envisagées dans le cadre du PGEH pour soutenir le RRR, on peut citer une promotion accrue de l'avantage compétitif que présente sur le plan financier l'utilisation de frigorigènes de récupération, des incitations financières en faveur de la récupération et de la régénération des frigorigènes, l'échange d'informations sur le fonctionnement des programmes de RRR avec d'autres pays visés à l'Article 5 et des discussions avec les parties prenantes sur les exigences légales à venir concernant l'achat de réfrigérants.

21. S'agissant des systèmes existants d'enregistrement et de certification des techniciens, l'ONUDI a indiqué que le Règlement sur les équipements sous pression, promulgué par l'Afrique du Sud en 2009, rendait obligatoire à compter de 2010 l'homologation de tous les techniciens du froid, sans exception. Le ministère du Travail a confié à SAQCC Gas la responsabilité d'enregistrer et de tenir à jour une base de données des personnes autorisées à manipuler des gaz sous pression. L'association du secteur de la réfrigération et de la climatisation (la SARACCA) est une association membre accréditée de SAQCC Gas. Elle est chargée d'examiner et de traiter les demandes émanant des techniciens du secteur. L'homologation est valable pendant trois ans.

22. La portée des travaux de réfrigération est définie par une norme (SANS 10147-2014, Systèmes de réfrigération comprenant des installations associées à des systèmes de climatisation). Tous les candidats doivent être jugés compétents pour la manipulation de frigorigènes à la suite d'une formation reconnue par la SARACCA. L'homologation a lieu après qu'une formation a été dispensée et une évaluation des compétences passée. Il existe 11 catégories d'homologation en fonction de la formation, des qualifications, de l'évaluation des compétences et de l'expérience montrées par la personne. Une liste de prestataires de formation accrédités est disponible auprès de la SARACCA. Compte tenu de l'infrastructure existante, l'un des objectifs du PGEH est de dispenser une formation et d'homologuer les techniciens de maintenance du froid non enregistrés. Cette approche vise à créer un environnement propice pour que les techniciens du froid issus du secteur informel (individus ou petites entreprises) puissent s'épanouir.

23. Le Secrétariat note qu'un système d'homologation des techniciens aidera les pouvoirs publics du pays à veiller à long terme à ce que les techniciens chargés de l'entretien aient les connaissances et l'expérience pratique requises. S'agissant de la durabilité de la formation dispensée aux agents des douanes, l'ONUDI a expliqué que, compte tenu des mises à jour de la législation, du matériel disponible et de la formation dispensée jusqu'à présent, des capacités nationales sont créées et peuvent continuer à fonctionner sans aide supplémentaire.

24. En ce qui concerne les projets de démonstration visant à illustrer le recours à des solutions de remplacement dépourvues de SAO et à faible potentiel de réchauffement planétaire prévus pour la tranche suivante, l'ONUDI a expliqué que, même si leur apparition avait été planifiée dans le cadre de la troisième tranche, la priorité dans le secteur des systèmes de climatisation était la sélection des emplacements appropriés pour les centres de récupération et la mise en place de ces derniers. L'Afrique du Sud suit un processus formel de sélection des bénéficiaires du projet qui en assure la durabilité et la transparence. Ce processus se compose de plusieurs étapes. Les projets de démonstration seront mis en œuvre au cours de la quatrième tranche et seront synchronisés avec le volet formation. L'ONUDI a également précisé que la fourniture d'un cofinancement (en nature) ferait partie des critères de sélection des bénéficiaires.

Conclusion

25. Les niveaux de consommation de HCFC rapportés par l'Afrique du Sud en 2016 et 2017 ainsi que la consommation de 2018 estimée dans le rapport de vérification, indiquent que le pays continue de bien

progresser conformément au Protocole de Montréal et à l'Accord passé entre le gouvernement et le Comité exécutif. Le gouvernement sud-africain a continué d'appliquer le système de licences et de quotas de HCFC ainsi que l'ensemble de réglementations supplémentaires promulgués en 2014 pour contrôler les HCFC, y compris l'interdiction d'importer du HCFC-141b pur ou mélangés à d'autres substances chimiques à compter du 1er janvier 2016 et les deux interdictions entrées en vigueur en septembre 2014 (sur les importations de systèmes de climatisation individuels neufs ou d'occasion contenant des HCFC et sur l'utilisation du HCFC-22 dans la construction, l'assemblage ou l'installation de tous les nouveaux systèmes de climatisation individuels). L'Afrique du Sud a également mené à bien la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses de polyuréthane, éliminant totalement le HCFC-141b au 1er janvier 2016, a créé quatre centres de RRR dans les principales villes du pays, et continue à dispenser une formation aux techniciens du froid et aux agents des douanes. Les activités visant à assurer la durabilité des reconversions dans le secteur des mousses de polyuréthane comprennent des visites aléatoires chez les importateurs et les entreprises reconverties. La mise en place d'un système de certification des techniciens contribuera à veiller à ce que les techniciens opérant dans le secteur répondent aux exigences minimales. La législation mise à jour, la distribution des équipements et la formation fournie jusqu'à présent aux agents des douanes ont créé une capacité nationale permettant de continuer à former les agents des douanes après la conclusion du PGEH. La quatrième tranche comprendra quatre démonstrations de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement planétaire et pour plusieurs applications dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, initialement prévues au cours de la tranche précédente.

RECOMMANDATION

26. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Afrique du Sud ; il recommande en outre l'approbation globale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH pour l'Afrique du Sud et du plan de mise en œuvre de la tranche 2019-2020 correspondante, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	499 612	34 973	ONUDI